



Ecoute, Conseil, Service

HONORAIRES

Agences de Cébazat, Lempdes, Clermont- Ferrand, Saint-Amant-Tallende, Issoire, Brioude et Saint-Flour
Carte professionnelle n° CPI 6302 2018 000 030 813

VENTES Locaux à usage d'habitation ou professionnel		
Tranche* de 0 à 60 000 €	10 % T.T.C. (minimum : 4500 € T.T.C.)	A charge vendeur
Tranche* de 60 001 € à 300 000 €	7 % T.T.C.	
Au delà de 300 001 €	4 % T.T.C.	
Estimation de bien	250 € T.T.C.	A charge demandeur
Garage	Minimum : 3 000 € TTC	A charge vendeur

VENTES Locaux à usage commercial ou industriel		
Tranche* de 0 à 45 000 €	12 % T.T.C. (minimum : 5000 € T.T.C.)	A charge vendeur
Tranche* de 45 001 € à 450 000 €	15 % T.T.C.	

VENTES Terrains à bâtir		
Tranche* de 0 à 30 000 €	15 % T.T.C. (minimum : 4000 € T.T.C.)	A charge vendeur
Tranche* de 30 001 € à l'infini	6 % T.T.C.	

* Les tranches sont cumulatives entre elles

LOCATIONS – Locaux d'habitation nus ou meublés (Soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)			
Entremise et négociation		du loyer annuel hors charges	A charge bailleur
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail ⁽²⁾	10.30 % T.T.C. ⁽¹⁾		A charge 50% bailleur 50% preneur
État des lieux location ⁽²⁾	3.90 % T.T.C. ⁽¹⁾		

⁽¹⁾ TVA au taux en vigueur de 20% incluse. - ⁽²⁾ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire

GESTION		
« Équilibre » encaissement et régularisation des loyers, récupération des charges, paiement au trimestre	6 % TTC du loyer et charges	
« Sérénité » : encaissement et régularisation des loyers, récupération des charges, prise en charge des travaux	8,4 % TTC du loyer et charges.	
Renouvellement de bail loi du 6 juillet 1989	6 % T.T.C. du loyer annuel hors charges	A charge 50% bailleur 50 % preneur
Renouvellement de bail commercial	450 € T.T.C.	
Rédaction de bail commercial	1 200 € T.T.C.	A charge du preneur

SYNDIC		
Pré-état daté	100 € T.T.C.	A charge demandeur